

COMMUNE DE TRÉFLEZ

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 septembre 2026

Dûment convoqué le 22 septembre 2026

Le samedi 26 septembre 2026 à 9h30, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. Thierry GAUDEC, Maire de TréfleZ, en la salle du conseil municipal

Etaient présents : Thierry GAUDEC, Jocelyne PINVIDIC, Éric PRONOST, Véronique ILY, Claudie GUIVARCH, François LE FLOCH, Christophe FOURNIER, Nadine QUEMENER, Christian ABAZIOU, Marie Pierre KERDONCUFF.

Absents excusés : Ludovic PHILIPPE qui a donné pouvoir à Jocelyne PINVIDIC, Marie-Louise FAVRET qui a donné pouvoir à Thierry GAUDEC, Stéphane KERBRAT qui a donné pouvoir à Éric PRONOST, Romane QUENEHERVE qui a donné pouvoir à Véronique ILY, Anne BESCOND.

<u>Membres</u> :	
En exercice : 15	Secrétaire de séance :
Présents : 10	Véronique ILY
Votants : 14	

Délibération n°2026-09/13

Désignation d'un représentant au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) instituée par Haut Léon Communauté

M. le maire expose au conseil que la Commission Intercommunale des Impôts Directs est obligatoire dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre tel que Haut-Léon Communauté.

Cette commission est instituée pour participer à l'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels. Elle est composée du Président de la Communauté ou d'un Vice-Président ainsi que de 10 commissaires titulaires et 10 suppléants. Ces membres sont désignés par le Directeur Département des Finances Publiques à partir d'une liste de 20 titulaires et de 20 suppléants établie par le Conseil communautaire sur proposition des communes membres.

Pour la commune de TréfleZ il nous fait choisir un commissaire titulaire et un commissaire suppléant :

Il vous est proposé de nommer en tant que commissaire titulaire Valérie QUENEHERVE et en tant que commissaire suppléant Patrice ABLGRALL.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'émettre à l'unanimité un avis favorable à cette proposition de désignation.

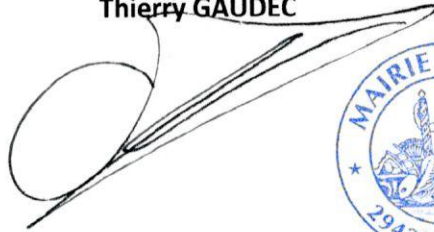
**Secrétaire de séance,
Véronique ILY**



Copie certifiée conforme.

Le Maire

Thierry GAUDEC



Publiée le
Transmis en préfecture le
Document exécutoire à compter du

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.